ŒCUMÉNISME

49e année • no 191 • Automne 2014 • 7,00 $

Promouvoir le dialogue et l'unité

Aumônerie en milieu carcéral

Centre canadien d'œcuménisme
Canadian Centre for Ecumenism
INFORMATION • DIALOGUE • RECONCILIATION
50 ans years

Les principes de la justice réparatrice

Lucie Painchaud Philosophe de formation, Lucie Painchaud a travaillé dans l'enseignement. Par la suite, alors qu'elle travaillait en milieu correctionnel où elle faisait principalement du dépistage et da la prise en charge des personnes incarcérées suicidaires, elle a été amenée à assister à un congrès des aumôniers du Service correctionnel du Canada en 2001 et qui avait pour thème la justice réparatrice. Depuis ce temps, elle a réalisé son rêve en étant un des membres fondateurs du Centre de Justice réparatrice de Québec en 2013 où elle exerce le titre de responsable et de coordonnatrice.

Tout comme on peut retrouver le calme réparateur des fatigues de l'existence urbaine en se reposant à la campagne, on peut être appelé à entreprendre un processus de justice réparatrice dans le but de trouver la guérison et la paix intérieure. Pour ce faire, il s'agit de porter un regard nouveau sur la justice, ou une façon innovatrice de faire justice autrement grâce à un mode d'intervention qui permet d'envisager l'ultime comparution entre personnes offensées et offenseurs.

Les approches réparatrices peuvent être utilisées dans de nombreux secteurs de la société par exemple dans les écoles, en milieu de travail, dans les quartiers, mais aussi en milieu carcéral et en Centre correctionnel communautaire. Cette approche « s'inspire d'une philosophie propre, entremêlant des valeurs et des méthodes empruntées parfois à la culture traditionnelle autochtone ». Ces valeurs sont essentiellement: ouverture d'esprit, inclusion, responsabilité, partage de sa vérité, reconnaissance, empathie, voire pardon.

Dans cet article, nous mettrons en évidence quelques principes de base inhérents à la justice réparatrice en les appliquant au contexte pragmatique des rencontres entre victimes d'actes criminels et détenus ou ex-délinquants. Puisque l'idée centrale de notre propos sera la force considérable d'une justice qui rétablit la dignité fondamentale des personnes humaines, nous soulèverons la place du pardon et son rôle dans le cheminement vers la guérison et la réconciliation.

La justice réparatrice

La justice réparatrice ne comporte aucune définition sur laquelle les théoriciens s'entendent à l'unanimité. La diversité sémantique de *réparer* traduit bien la complexité de son intention : du latin *reparare,* « préparer de nouveau », « renouveler », « recommencer », « réparer », « rétablir », « restaurer », « rafraîchir », « créer de nouveau », « faire revivre », « reproduire », « acquérir de nouveau », « recouvrer », « retrouver », « reprendre », « se procurer en retour », « échanger », « racheter », «acheter», « suppléer ».

Ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est que la justice réparatrice s'appuie sur des principes humanistes et spirituels. À cet égard, nous sommes d'avis que le concept lui-même de la justice réparatrice se trouve sur le même plan que la spiritualité, incluant des croyances laïques et religieuses des participants, ce qui lui confère un caractère œcuménique et pluraliste, donc universel. Elle est spirituelle en ce sens que nous faisons travailler les personnes sur leurs forces intérieures et sur le respect de soi, d'autrui et de la vie. La démarche d'*empowerment* (autonomisation) et d'intériorisation que suscite le processus fait d'ailleurs appel à la croissance spirituelle de sorte que les participants puissent arriver à sortir de l'isolement, à s'affranchir de la victimisation, ou de l'univers de la délinquance.

Les rencontres victimes-détenus

Selon l'expérience de Sr Thérèse De Villette, les défis à relever et les attentes des victimes comme des détenus se ressemblent sensiblement : accroître la compréhension de la violation qu'elles ont vécue, se libérer des charges émotives destructrices (insécurité, craintes, colère, esprit de vengeance) et prendre leur place dans un espace sacré où le récit ou letémoignage de son vécu, la réconciliation et la guérison pourront avoir lieu et ce, en présence d'animateurs et de représentants des collectivités.

En l'occurrence, Robert Cario affirme que : « L'aide aux victimes est inconcevable aujourd'hui sans passer par la rencontre entre l'auteur et la victime, ce qui n'est plus qu'un paradoxe apparent ». Et puis, les détenus admettent eux-mêmes parfois leurs craintes à l'idée de rencontrer des victimes. Cela représente un défi en soi pour eux, surtout qu'ils ont plus ou moins conscience que le crime atteint des personnes lorsqu'ils tirent un coup de feu dans les airs, par exemple.

C'est dire que la justice réparatrice se propose de prendre en considération en même temps le point de vue de l'auteur judiciarisé et celui de la victime qui a subi un tort ou une perte. Cela se présente comme étant de première importance en fonction du principe de l'équité comme esprit de la justice qui désire aussi bien répondre au besoin criant de reconnaissance des victimes d'actes criminels et à leur droit d'être entendues que favoriser les chances de réhabilitation du contrevenant. Vu sous cet angle, la justice réparatrice permet de porter un regard différent sur la criminalité et les criminels ou, comme on les appelle désormais, les personnes incarcérées.

Pour mieux saisir la portée de telles rencontres, il faut savoir que la souffrance que subissait la victime ne se dissout pas dans la compréhension rationnelle mais bien dans la relation avec l'auteur du délit qui rend possible la vérité. En réalité, c'est le cœur qui parle et qui devient la force agissante au niveau de la compréhension mutuelle : faire comprendre à l'autre ce qu'on vit, se comprendre soi-même et se comprendre les uns les autres. Il arrive ainsi que comprendre conduise à franchir le seuil du pardon.

La place du pardon

Il va sans dire que la question du pardon n'est jamais mise de l'avant lors des séances préparatoires. Or, lorsqu'un criminel admet sa culpabilité et se dit ouvertement responsable de son acte – en plus de faire amende honorable – c'est qu'il développe un sentiment d'empathie : son masque s'effrite et il devient une personne digne de pardon. Être pardonné lui redonne son humanité et témoigne de l'humanité de la victime ou de la communauté offensée. Une fois cette étape franchie, les étiquettes « victime » « détenu, contrevenant, assassin, criminel, monstre » tombent et la frontière entre participants s'estompe au point que ces appellations n'ont plus leur raison d'être.

Lorsqu'il a lieu, le pardon remet la victime en position de force car elle est la seule à pouvoir l'accorder. Au dire de certaines victimes, ce n'est qu'après avoir accepté et pardonné que l'âme peut guérir. Pardonner c'est un don et non un mérite. Le pardon ne veut pas dire oublier non plus. Il sert d'abord et avant tout à se libérer soi-même. Certes, sans le pardon, le cœur est sous l'emprise d'un cycle de ressentiment, de rancœur et de pensées violentes. Pardonner, c'est en somme reprendre le pouvoir sur sa vie au lieu de le laisser dans les mains de la personne qui nous a blessé-e.

Par ailleurs, certains participants considèrent la démarche comme hautement thérapeutique. Ils expérimentent une *catharsis* qui s'opère par la décharge émotionnelle libératrice que la personne ressent durant le partage du cœur, d'où la réconciliation avec soi-même, avec l'autre ou les autres présents au cercle. W. R. Miller et J. C'de Baca décrivent ce phénomène par le *quantum change*, le saut quantique par lequel l'amertume disparaît, la rage est transmuée, les fardeaux sont enlevés. En d'autres mots, c'est l'expérience d'une épiphanie qui sous-entend la révélation d'un nouveau sens à son existence tandis que la personne renaît à ce qu'elle est en son âme et conscience.

Conclusion

En conclusion, la démarche évolutive et transformatrice que suscite la justice réparatrice vise « la restauration d'une vie intégrale dans une humanité blessée ». Elle est un moyen idéal, pour qui veut s'y prêter, de donner un sens à la souffrance causée par la transgression et reconstruire son identité foncière. Comme le soulignait Achiel Peelman, la guérison n'est pas seulement un processus physique, mais également un processus psychologique et spirituel. Au fond, elle vient de l'esprit, « elle est un processus spirituel – une question de paix et d'harmonie ». Grâce à cette démarche holistique, le pardon guérit la mémoire et permet d'achever le deuil.

En réalité, c'est le cœur qui parle et qui devient la force agissante au niveau de la compréhension mutuelle

Somme toute, qu'il nous soit permis de voir l'événement de la rencontre victimes-détenus comme étant le sens profond et achevé de la justice. En outre, comme la justice réparatrice offre un contre-discours pour pallier au contexte de répression et de désinformation, elle appelle un changement de mentalité et gagne énormément à être connue du public. Il faut notamment souligner l'importance de sa signification actuelle en termes de progrès de la justice sociale et pénale. D'une part, en souhaitant qu'elle soit offerte dans les centres pour victimes qui doivent se sentir libres de choisir cette démarche. D'autre part, qu'elle soit un choix possible dans des cas de crimes graves avec des détenus ou des multirécidivistes, souvent classés comme irrécupérables et qui néanmoins demeurent aptes à rencontrer des victimes semblables à celles qu'ils ont un jour offensées.